

Qu'est-ce que le CNPF ?

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public qui a pour principale mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable. Il en existe une délégation dans chaque région, le **Centre Régional de la Propriété Forestière** (CRPF).

Savoir-faire :

- Compétences techniques pour répondre à vos questions sur la forêt,
- Conseils pour améliorer la gestion de votre propriété,
- Agrément des Plans Simples de Gestion.

Les autres intervenants

Fransylva - syndicats des propriétaires forestiers privés.

Dans le Var, Fransylva compte environ un millier d'adhérents possédant de l'ordre de 60.000 hectares. En adhérant au syndicat du Var, les propriétaires sont représentés, défendus, informés, conseillés. Egalement, les propriétaires sont assurés et bénéficient automatiquement des dispositions du contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre l'ensemble des forêts déclarées.

Contact : Tél : 04.94.50.09.70

Mail: spfsvar@sfr.fr

Plus d'informations sur www.fransylva-paca.fr/wp



SAFER - Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural :

Opérateur foncier de l'espace rural et périurbain au service des politiques publiques. Ses missions sont les suivantes :

- Installation, consolidation des exploitations agricoles et forestières pour l'atteinte d'une dimension économiquement viable, amélioration de la répartition parcellaire, diversité des productions et agro-écologie
- Diversité des paysages, protection des ressources naturelles et biodiversité
- Développement durable des territoires ruraux
- Transparence du marché foncier (veille et observation)

Contact : Tél : 04.88.78.00.83

Mail: dds83@safer-paca.com

Plus d'informations sur <http://www.safer-paca.com/>



COORDONNÉES

Centre Régional de la Propriété Forestière

Maison de la forêt, Z.I les Lauves, 83340 LE LUC

Tél. : 04 94 50 11 53 - paca@crpf.fr - www.cnpf.fr/paca/



Les rencontres forestières du Pays de Fayence :
6^{ème} édition

Vendredi 8 juin 2018

de 13h30 à 17h30 à Fayence (83)

Réunion en salle
et
Exercice en forêt

Combien vaut ma parcelle boisée ?

Participation gratuite mais
Inscription obligatoire
Nombre de places limité à 25
Les premiers inscrits seront retenus

par téléphone : 06.74.64.63.57
par courriel : quentin.vanneste@crpf.fr

Action soutenue par



Provence-Alpes-Côte d'Azur

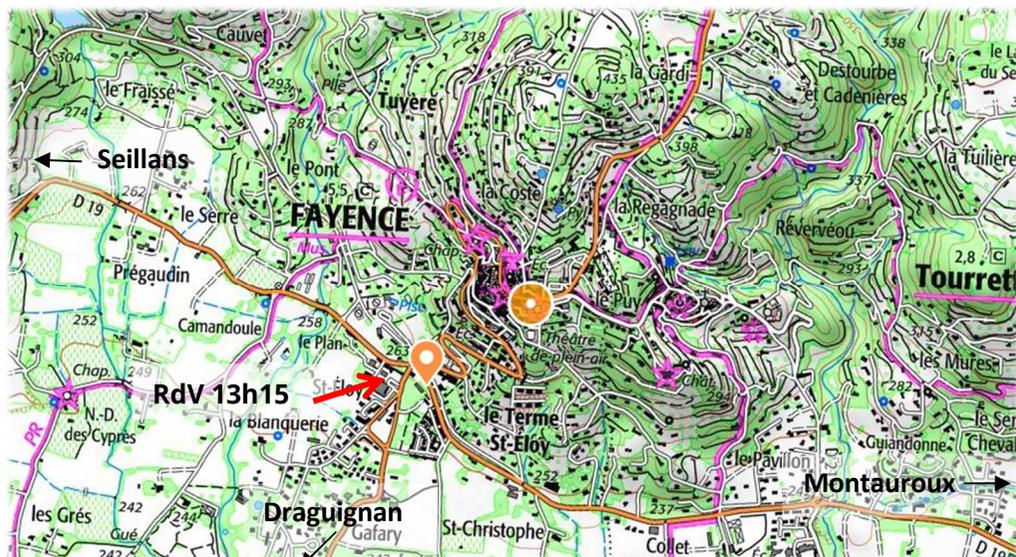


Création graphique : Karine Girault
Crédit photo : CRPF PACA @ CNPF



Combien vaut ma parcelle boisée ?

La valeur d'une parcelle de bois dépend de plusieurs facteurs. On distingue la valeur du fonds (foncier, limites, potentialités, accès...), de la valeur de la superficie (peuplement). Cette dernière dépend de plusieurs paramètres (essences, volume, qualité, âge,...). Nous vous proposons une réunion en deux temps afin que vous puissiez estimer la valeur de votre bien.



PARKING



LIEU : SALLE DE LA MAISON DE PAYS, 50 ROUTE DE L'AERODROME (D 19), 83440 FAYENCE

Programme



Retrouvez-nous à **13h15** :

Maison de Pays – 50 route de l'aérodrome - 83440 Fayence.

Information en salle (13h30-15h) : la valeur du foncier, comment vendre/acheter une parcelle boisée ?

La SAFER et le syndicat des propriétaires forestiers du Var feront une intervention afin de vous délivrer les informations qui pourront vous être utiles lors d'une transaction foncière.

Exercice en forêt (15h30-17h30) : l'estimation du bois

Le CRPF se propose de vous montrer quelques méthodes simples pour connaître le volume de bois présent sur votre parcelle. De plus, cette visite en forêt sera l'occasion de savoir comment se déroule une vente de bois, quels paramètres sont à prendre en compte et quels sont les intervenants pour réaliser une coupe de bois.

N'oubliez pas de prendre des chaussures et une tenue adaptées à la forêt.

***Pensez à vous inscrire !
25 places maximum, priorité aux premiers inscrits***

par téléphone : 06.74.64.63.57

par courriel : quentin.vanneste@crpf.fr